

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Rapports

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU COMITE POUR LES PLANTES

1. Le présent rapport couvre la période d'avril à décembre 2001.
2. Durant cette période, le Comité pour les plantes s'est réuni une fois, à Langkawi (Malaisie), du 3 au 7 septembre 2001.
3. Le Comité pour les plantes tient à exprimer sa profonde gratitude aux autorités de Malaisie pour leur généreuse invitation et l'excellente organisation de la 11^e session.
4. A cette 11^e session, ont participé les représentants suivants des six régions: MM. O. Luke (Afrique), Z. Shaari (Asie), N.P. Singh (Asie), E. Forero (Amérique centrale, du Sud et Caraïbes), Mme M. Clemente (Europe), MM. J. de Koning (Europe), B. von Arx (Amérique du Nord), et G. Leach (Océanie).

Principaux thèmes examinés et résultats de la 11^e session du Comité pour les plantes

5. Les répertoires des régions Amérique du Nord, Asie, Europe et Océanie seront envoyés au Secrétariat sous une forme aussi complète que possible pour qu'il en prépare l'édition et les place sur son site Internet. Afin de mettre au point tous les répertoires régionaux, il a été décidé (après consultation des Etats-Unis d'Amérique) d'affecter USD 5000 aux représentants des régions Afrique (Luke) et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero).

Le Secrétariat fournira aux représentants régionaux susmentionnés un formulaire normalisé pour l'utilisation de ces fonds. Pour obtenir ces fonds, les représentants des régions Afrique et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes soumettront des propositions écrites au Secrétariat. Les représentants de ces deux régions (MM. Luke et Forero) présenteront leurs répertoires à la 12^e session du Comité. Le Secrétariat demandera aux organes de gestion de communiquer les informations manquantes aux représentants régionaux.

6. Après révision par un groupe de travail, le Comité pour les plantes a adopté le règlement intérieur présenté dans le document PC11 Doc. 2 Annexe (Rev.). Les principaux points de ce règlement sont les suivants:
 - les actes suivront la même présentation que ceux des sessions précédentes;
 - les documents seront soumis au Secrétariat 75 jours avant chaque session;
 - les documents seront envoyés aux membres 40 jours avant chaque session;
 - le rôle des représentants suppléants.

7. Le Comité pour les plantes a examiné sa mission telle que définie dans la décision 11.110. Il a éliminé les tâches les moins réalistes et réitéré la nécessité de contacter les pays non parties à la CITES. La Présidente mentionnera ces tâches révisées dans son rapport à la CdP et proposera des amendements à la décision 11.110.
8. Suivi des décisions de la CdP11.

Guaiaacum sanctum

Le projet devrait se poursuivre par une étude de la population mexicaine. Le Mexique soumettra à TRAFFIC et au Secrétariat une estimation du budget avant la fin de la session, ainsi qu'une proposition officielle au Secrétariat à la fin du mois de septembre. TRAFIC recherchera des fonds pour financer totalement ou partiellement une étude de la population.

Aquilaria spp.

Le document du groupe de travail a été approuvé et adopté.

9. Propositions techniques à soumettre à la 12^e session de la Conférence des Parties

- 9.1 Techniques de prélèvement de *Galanthus* en Géorgie

Les représentants régionaux coordonneront toutes les informations sur les divers procédés de production des plantes.

Le Vice-Président du Comité pour les plantes contactera le Secrétariat pour établir un mécanisme d'échange d'informations et de coopération avec le Comité pour les animaux.

Les autorités géorgiennes et le Secrétariat s'emploieront à trouver une solution sur le code de source à indiquer sur les permis d'exportation pour *Galanthus woronowii*.

Il a été décidé que les bulbes actuellement prélevés dans les champs cultivés devraient être considérés comme étant d'origine sauvage.

Le Comité pour les plantes a incité l'Allemagne et la Géorgie à poursuivre leur coopération, et a encouragé les autres pays à apporter une assistance en matière de gestion et de prélèvement durable de *Galanthus woronowii*.

Le texte rédigé par les représentants des régions Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero) et Océanie (Leach) a été approuvé en vue de son inclusion dans le compte-rendu résumé.

- 9.2 Décision 11.155

Réunir des informations sur les différents systèmes de production, les codes de source pour les techniques sylvicoles et la certification des forêts bénéficiant d'une gestion durable, afin de fonder les avis de commerce non préjudiciable sur des éléments scientifiques.

Préparer un document à soumettre à la prochaine session du Comité.

9.3 Dérogations standard pour des espèces végétales inscrites à l'Annexe II

Le Comité a approuvé le texte proposé sur les dérogations standard pour des espèces végétales. Les Etats-Unis d'Amérique et le Secrétariat étudieront les préoccupations exprimées quant au texte révisé sur les plantules en flacons.

9.4 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations

L'Allemagne, la Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique et la France élaboreront conjointement un document qui sera présenté à la prochaine session du Comité.

La France sera chargée de coordonner cette tâche.

9.5 Dérogations pour les plantules en flacons

L'on n'a constaté aucune urgence à modifier le texte sur les dérogations en vigueur.

9.6 Echange de spécimens scientifiques d'herbiers de certains taxons végétaux inscrits à l'Annexe II

Le Comité n'a pas appuyé la proposition de mettre en place un mécanisme supplémentaire pour l'échange de spécimens d'herbiers et a prôné le recours au système en vigueur pour l'enregistrement des institutions scientifiques.

10. Propositions relatives à des espèces, à soumettre à la 12^e session de la Conférence des Parties

10.1 Suppression des annexes des cactus à feuilles (Cactacées, Pereskioïdés et Opuntioïdés)

Projet de proposition soumis par la Suisse et commentaires du Mexique

Le Comité a recommandé de reporter la proposition jusqu'à ce que la coopération entre les Etats de l'aire de répartition et la Suisse reprenne.

11. Commerce important de plantes

11.1 Problèmes et contradictions entre la résolution Conf. 8.9 (Rev.) et la décision 11.117

Regroupement des résolutions et décisions associées concernant l'étude du commerce important.

Création d'un groupe de travail qui collaborera avec le groupe de travail créé par le Comité pour les animaux.

11.2 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)

11.2.1 Commerce de plantes de Madagascar

Le Comité a appuyé le projet de proposition.

Le Comité a recommandé que – si possible et compte tenu des fonds disponibles – *Prunus africana* et les plantes médicinales soient examinés lorsque le projet aura démarré.

11.2.2 Cycadales

Le Comité a soutenu le concept énoncé dans le document PC11 Doc. 11.2.2. Il a cependant admis que le processus devrait être divisé en phases pour en faciliter la gestion.

11.2.3 Sélection des taxons à étudier

Un groupe de travail a été établi pour fournir des orientations sur les taxons qu'il conviendrait éventuellement d'étudier. Ce groupe a soumis une liste de taxons, que le Secrétariat examinera en consultation avec le PNUE-WCMC et des spécialistes compétents. Le Secrétariat consultera ensuite les membres du Comité en vue de déterminer les taxons prioritaires. Enfin, le Secrétariat lancera le processus d'étude du commerce important des taxons sélectionnés.

12. Plantes médicinales

12.1 Commerce de *Prunus africana*

Le représentant de la région Afrique (M. Akpagana) a soutenu le concept énoncé dans le document Doc. PC11 Inf. 9 en précisant qu'il fallait davantage d'informations pour avoir une idée d'ensemble de la situation.

12.2 Futures activités possibles

Le Comité a appuyé le document Doc. PC11 Inf. 10, soumis à titre d'information. Le Secrétariat recherchera des fonds externes pour mettre en œuvre la proposition brièvement décrite dans ce document.

13. Examen des annexes

13.1 Examen des espèces d'orchidacées

De l'avis général, il était difficile d'aborder la longue liste des genres d'orchidées présentée dans le document Doc. PC11 13.1. Il a été décidé de maintenir aux annexes l'ensemble de la famille.

Un groupe de travail procédera à un exercice analogue à celui qui a débouché sur la préparation de la liste des Cactacées généralement appelées "plantes de supermarché", qui sont actuellement exemptées des dispositions de la Convention.

Les Etats-Unis d'Amérique et le représentant d'*American Orchid Society* élaboreront une proposition pour la prochaine session du Comité.

13.2 Cactacées de l'Annexe I

La Suisse et le Mexique prépareront conjointement un nouveau document.

Le représentant de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero) sollicitera les avis de la Bolivie, du Brésil et du Paraguay.

13.3 Essences forestières (décision 11.116)

Tous les Parties et observateurs communiqueront des données actualisées au représentant de la région Europe (de Koning). *Gonostylis* spp. et *Cedrela odorata* ne seront pas inclus dans le rapport à soumettre à la CdP12.

14. Liste d'espèces et nomenclature

14.1 *Bulbophyllum*

L'Autriche élaborera une proposition détaillée sur la deuxième phase du projet pour la soumettre à la CP12 et en vue d'obtenir un financement.

14.2 Nomenclature de *Cedrela odorata*

La Présidente communiquera à l'organe de gestion de l'Argentine les conclusions énoncées dans le point 8 du document Doc. PC11 14.5.

14.3 PC11 Inf. 18: Examen préliminaire de l'application de la Convention aux champignons

Le Vice-Président du Comité de la nomenclature et le Secrétariat établiront un document priant la CdP d'adopter une décision indiquant si le mot "flore" couvre les champignons et les plantes.

15. Planification stratégique

La Présidente et le Vice-Président noteront les idées exprimées par les participants et prépareront un nouveau document à soumettre à la 12^e session du Comité.

16. Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes

Le Vice-Président, probablement en collaboration avec le Secrétariat et Mme Irina Sprotte, contactera l'IATA au sujet de lignes directrices pour le transport aérien des plantes vivantes.

Le Vice-Président étudiera les lignes directrices présentées, à la lumière des commentaires formulés au cours de la session.

Il a été convenu que des lignes directrices ne constituent pas des règles; autrement dit, elles n'ont pas de caractère obligatoire.

17. Evaluation d'essences forestières: Rapport d'activité les Pays-Bas

Tous les Parties et observateurs fourniront des données actualisées à Mme Harriet Gillet du PNUE-WCMC (y compris sur *Gonostylus* spp. et *Cedrela odorata*).

18. Initiatives en matière de formation

18.1 Dossier standard de diapositives: Rapport d'activité

Le dossier standard de diapositives actualisé sera publié immédiatement après la CdP12.

Ce dossier sera placé sur le site Internet de l'autorité scientifique du Royaume-Uni avec un lien avec le site du Secrétariat.

De nouveaux dossiers de diapositives seront préparés, en version papier et en cédérom, en un nombre d'exemplaires restant à déterminer.

Des exemples d'exercices de formation seront envoyés à l'autorité scientifique du Royaume-Uni.

19. Commerce de cactus mexicains

19.1 Commerce des graines de Cactacées inscrites à l'Annexe II

Le Mexique élaborera, en collaboration avec l'Autriche et les Etats-Unis d'Amérique, une proposition sur le prélèvement durable et la reproduction artificielle des graines. Cette proposition indiquera les fonds nécessaires et la source de financement.

La République tchèque transmettra au Mexique des renseignements sur les espèces de cactus poussant dans ce pays, et sur l'origine de ces plantes.

19.2 Ventes de cactus par Internet

Le Mexique poursuivra son étude et communiquera des informations à jour aux Parties intéressées.

20. Etude du genre *Taxus*

La Chine, les Etats-Unis d'Amérique et l'Inde établiront, en collaboration avec la France, un document sur les recommandations énoncées aux points 20 à 22 du document PC11 Doc. 22.

Le Comité a reconnu que la question de *Taxus* et du commerce de ses produits finis est très préoccupante.

21. Date et lieu de la 12^e session du Comité pour les plantes

Le Comité a accepté l'offre de l'organe de gestion des Pays-Bas d'accueillir la prochaine session du Comité pour les plantes à Leyde (Pays-Bas), du 13 au 17 mai 2002. Le Comité est profondément reconnaissant de cette invitation.

22. Autres questions

22.1 Relations entre les établissements d'élevage *ex-situ* et les programmes de conservation *in situ* (décision 11.102)

Le Comité a décidé d'appuyer le processus établi par le Secrétariat.

Un représentant de chaque région collaborera au processus et rassemblera des informations au niveau régional, en particulier auprès des organes de gestion.

22.2 Rapport sur la stratégie globale pour les plantes (CDB)

Les membres du Comité, les Parties et les observateurs enverront à la Présidente, début octobre au plus retard, leurs observations au sujet du document relatif à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

22.3 Annotation à *Cistanche deserticola*

Aucune mesure n'a été adoptée.

22.4 Commerce illicite de *Paphiopedilum* spp.

Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Secrétariat collaboreront à la rédaction d'un document pour la prochaine session du Comité.

22.5 Questions d'application liées aux espèces de bois inscrites à l'Annexe III

Le Comité a recommandé que les Parties attirent l'attention du Comité permanent sur ces questions.

Autres réunions et tâches accomplies

23. La Présidente a participé à une réunion des présidents tenue à Genève en avril 2001 en vue de préparer la notification n° 2001/037. A cette occasion, l'Annexe 5 a été exclue car elle devait être examinée à la deuxième réunion du Groupe de travail sur les critères qui devait se réunir ultérieurement, en mai.

24. MM. von Arx, Luke, Leach, Singh, de Koning et Forero ont participé en qualité de spécialistes à la deuxième réunion de GTC, tenue en mai à Siguënza (Espagne).

25. La Présidente a préparé un rapport définitif, soumis dans un document distinct à la 46^e session du Comité permanent, conformément à la décision 11.2 sur l'examen des critères d'amendement des Annexes I et II.

26. La Présidente a participé aux réunions du groupe de travail spécial, organisées dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui sera présentée à la prochaine session de Conférence des Parties à la CDB.

Budget du Comité pour les plantes

27. Le Secrétariat CITES a fourni des données sur les dépenses relatives à la 11^e session du Comité pour les plantes. Ces dépenses ont été les suivantes:

	CHF
Coûts logistiques de la session (y compris l'interprétation)	48 142
Rapporteur	8 592
Traduction externe de documents	20 174
Frais de voyage et per diem des représentants du Comité	20 584 (*)
Frais de voyage du personnel	15 886
TOTAL	113 378
(*) Les voyages des représentants de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont été financés respectivement par l'Espagne, et par les Pays-Bas et le Canada.	

Représentation régionale

28. Afrique

Répertoire des autorités CITES: Depuis la dernière session du Comité, les représentants de l'Afrique (MM. Luke et Donaldson) ont établi une liste des autorités CITES et de spécialistes des taxons végétaux de la région inscrits aux annexes CITES.

La base de données des spécialistes des plantes CITES compte actuellement 144 noms. Cette tâche consiste à mettre la liste à jour et à établir de nouveaux contacts. Pour cela, nous avons commencé par confirmer et mettre à jour les contacts existants qui figurent déjà dans la base de données en:

- contactant les spécialistes qui se servent du courrier électronique et en les invitant à mettre à jour les détails les concernant – adresse, spécialisation, etc.;
- contactant, par fax ou par courrier, les spécialistes qui n'ont pas accès au courrier électronique et en leur demandant de fournir ces renseignements.
- au cas où un spécialiste n'aurait accès à aucun de ces moyens de communication, ou si ces moyens ne fonctionnaient pas, nous aurions recours au dernier système disponible, le téléphone.

Pour inclure ou trouver de nouveaux contacts qui ne figurent pas dans la base de données:

- nous avons cherché à établir des contacts par l'intermédiaire de la base de données de la CDB pour l'Afrique et obtenu une liste d'interlocuteurs auxquels nous avons envoyé des messages et enverrons des lettres si le courrier électronique n'est pas disponible, les invitant à communiquer les noms et coordonnées de personnes à contacter qui, à leur avis, peuvent figurer dans la base de données. (Jusqu'ici, nous avons envoyé 73 courriels et nous attendons les réponses.)
- nous recherchons des spécialistes dans d'autres bases de données – celles du FIDA et d'ECOSA –, par exemple, et nous chercherons à les contacter l'an prochain.

Jusqu'à présent, les réactions n'ont pas été très positives. A ce jour, nous n'avons reçu que deux confirmations des courriels envoyés, ce qui est peut-être dû à la période des fêtes, durant laquelle la plupart des gens sont en congé ou ont décidé de prendre quelques jours de repos. Nous devons donc attendre 2002 pour pouvoir obtenir davantage de réponses lorsque les gens seront de retour au travail.

Les représentants sont profondément reconnaissants au siège du PNUE, à Nairobi, de leur permettre d'utiliser gratuitement son système de courrier électronique. Ils ont signalé par ailleurs que la conclusion du contrat avec l'autorité scientifique (musées nationaux du Kenya – MNK) avait pris un retard considérable et qu'au début des congés de Noël, aucune rémunération n'était encore parvenue bien que les travaux se poursuivent.

M. Luke a procédé à l'application des dérogations de l'Article VII 6 pour des spécimens contenant des espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES, échangés entre les NMK et d'autres institutions scientifiques. Les étiquettes ont été mises au point en juillet et approuvées par l'organe des gestion du Kenya.

M. Donaldson a coordonné un programme visant à étudier la situation de plusieurs espèces CITES en Afrique australe. La *British Cactus and Succulent Society* a octroyé des fonds en

vue d'examiner la situation de cinq espèces d'aloès d'Afrique du Sud, du Lesotho et de Namibie inscrites à l'Annexe I (*A. albida*, *A. pillansii*, *A. polypylla*, *A. thorncroftii*, *A. vossii*). Les données révisées indiquent que ces espèces sont toutes plus abondantes qu'on ne le pensait alors qu'elles sont encore classées dans la catégorie UICN des espèces menacées. Un rapport de TRAFFIC-Afrique du Sud sur le commerce des plantes succulentes a indiqué qu'il y a encore un commerce de plantes prélevées dans la nature de toutes les espèces sauf *A. thorncroftii*. Compte tenu de ces évaluations, il semble généralement admis qu'il faudrait transférer *A. thorncroftii* à l'Annexe II mais que les quatre autres espèces devraient être maintenues à l'Annexe I.

La situation de diverses espèces de cycadales (surtout *Stangeria eriopus*) compte parmi les questions encore à l'étude concernant la région de l'Afrique australe.

Rapport sur *Harpagophytum*: La décision 11.11 de la dernière session de la Conférence des Parties prie les Etats de l'aire de répartition et les pays d'importation de fournir des informations sur la situation et le commerce d'*Harpagophytum*. A la dernière session du Comité pour les plantes, il a été décidé que le représentant de l'Afrique établirait, à l'intention de la prochaine CdP, un rapport fondé sur les données disponibles. Grâce à des fonds du Secrétariat CITES et de l'Institut botanique national d'Afrique du Sud, un consultant a été engagé pour rechercher les informations existantes et en faire la synthèse. Des lettres ont été envoyées aux Etats de l'aire de répartition de *H. procumbens* (Afrique du Sud, Botswana et Namibie) et à un pays d'importation (Allemagne), leur demandant des informations. Des précisions sur les populations sauvages et le commerce ont été obtenues de CRIAA (Namibie), de chercheurs allemands, et de diverses ONG. CRIAA organise un atelier pour les parties prenantes, qui se tiendra fin février 2002; les résultats de cet atelier seront inclus dans le rapport.

29. Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Ainsi qu'il a été décidé à la session du Comité pour les plantes en Malaisie, un des représentants de la région (Enrique Forero) a soumis au Secrétariat CITES une demande de financement de USD 5000. Ces fonds étaient nécessaires pour préparer le répertoire des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES pour les plantes, ainsi que des spécialistes des plantes qui pourraient présenter un intérêt pour la CITES dans la région.

Le projet a débuté le 15 octobre 2001 et devrait durer six mois, jusqu'au 15 avril 2002. Son objectif est de présenter le répertoire à la session du Comité pour les plantes qui aura lieu à Leyde en mai 2002. Une assistante biologiste, Mme Tania Tibaduiza, engagée en octobre, a immédiatement commencé son travail.

La première tranche de financement (USD 4000) est parvenue en novembre. La seconde sera versée à la livraison du rapport définitif. Un rapport partiel doit être soumis le 15 janvier.

Un répertoire provisoire a été élaboré sur la base des informations réunies de diverses sources. Il comprend des données du bureau du représentant régional grâce à l'aide précieuse de l'organe de gestion de Colombie (Ministère de l'environnement) et de l'Institut des sciences naturelles de l'Université nationale de Colombie (membre de l'autorité scientifique). Le répertoire CITES sur Internet a été consulté, et le répertoire officiel, en version papier, est parvenu au Secrétariat CITES. Le répertoire établi par la représentante de la région Europe (Mme Clemente) était également disponible, de même que des suggestions émanant du représentant de la région Amérique du Nord (M. von Arx). Une fois ces données réunies, des messages ont été envoyés par courriel et par fax à toutes les adresses en notre possession, en sollicitant des corrections et des mises à jour de ces premières

informations. Un questionnaire très simple de deux pages y était joint afin d'obtenir la confirmation des informations ainsi que de nouvelles données, notamment relatives à des spécialistes de groupes de plantes intéressant la CITES dans chaque pays de la région.

Les réactions ont été très positives. Sept pays de la région seulement n'ont pas encore répondu, mais des efforts sont faits pour joindre leurs autorités CITES de différentes manières. Nous avons récemment pu contacter le Brésil et le Paraguay – deux des pays qui n'avaient pas répondu. Le Belize, le Guyana et plusieurs îles des Caraïbes n'ont pas encore répondu. Il a été demandé à la représentante suppléante, Mme Dora Ingrid Rivera, de bien vouloir vérifier les informations concernant le Costa Rica. Nous attendons sa réponse.

Nous disposons maintenant d'informations à jour et fiables sur les organes de gestion de la plupart des pays. Dans bien des cas, nous avons également obtenu des renseignements sur les autorités scientifiques. Nous disposons aussi de noms de spécialistes. La difficulté à cet égard est d'obtenir leurs indicatifs de courrier électronique; cette tâche qui aura la priorité absolue.

Nous pensons qu'au 15 avril nous aurons vérifié une grande quantité, presque 90%, des informations relatives aux organes de gestion et aux autorités scientifiques. Le pourcentage des renseignements sur les spécialistes sera un peu moins élevé.

Le travail est effectué à l'Institut des sciences naturelles de l'Université nationale de Colombie. Nous avons bénéficié du soutien de l'Académie colombienne des sciences exactes, physiques et naturelles, pour la gestion compétente des fonds accordés par la CITES. De ce point de vue, la situation a été excellente.

30. Amérique du Nord

Le répertoire régional a été mis à jour.

- Liste CITES de plantes carnivores: Le projet définitif a été envoyé à Kew en sollicitant les dernières observations éventuelles.
- Projet *Guaiacum sanctum*: La 10^e session du Comité avait décidé que l'étude faite par les étudiants de l'Université du Maryland devait se poursuivre. A la demande du Mexique, ces étudiants ont été priés de poursuivre leur travail. Le Secrétariat a fournis des fonds octroyés par les Etats-Unis d'Amérique et les Pays-Bas. Les étudiants ont collaboré de près avec le Mexique pour leur étude. Les résultats seront disponibles pour la 10^e session du Comité.
- Guide d'identification des bois: le *Department of Agriculture/Animal and Plant Health Inspection Service* et le *Forest Service* des Etats-Unis d'Amérique ont octroyé des fonds pour des travaux menés par Environnement Canada en vue de préparer des matériels d'identification que les services chargés de la lutte contre la fraude pourront utiliser pour identifier les bois tropicaux. Le document final sera bientôt disponible. Une version interactive sur Internet devrait aussi être prête d'ici peu.
- Une réunion régionale s'est tenue en avril 2001 dans le cadre du *Trilateral Committee for Wildlife & Ecosystem Conservation and Management* pour l'Amérique du Nord (connu comme *Trilateral Meeting*), au cours de laquelle une "Table CITES" fait office de réunion régionale. La présence d'autres "tables", telles que celles sur les oiseaux migrateurs et les zones humides, les espèces communes, les informations sur la biodiversité, entre autres, permet une interaction efficace entre disciplines scientifiques. Les trois autorités scientifiques et les organes de gestion y ont tous participé.

- Proposition de suppression de cactus des annexes: L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique a analysé les effets potentiels d'une proposition préparée par la Suisse sur la suppression d'espèces de cactus morphologiquement distinctes. Les résultats ont été communiqués dans la région et à la Suisse.
- Etude des Orchidacées: La 10^e session du Comité pour les plantes a créé un groupe de travail pour déterminer comment procéder à l'étude des Orchidacées. L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique (M. Roddy Gabel) dirige ce projet pour la région Amérique du Nord en collaboration avec l'*American Orchid Society*. Les résultats seront examinés à la 11^e session du Comité.
- Groupe de travail sur les annotations aux plantes médicinales: La 10^e session du Comité a établi ce groupe de travail pour traiter les recommandations spécifiques énoncées dans le document PC10.8.4. L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique a coordonné les contributions des membres du groupe et présentera un document à ce sujet à la 11^e session du Comité.
- Etude de *Taxus wallichiana*: La 10^e session du Comité a invité la Chine et les Etats-Unis d'Amérique à étudier l'état de conservation de cette espèce. Les Etats-Unis se sont concentrés sur cette espèce et sur des espèces asiatiques apparentées du même genre en raison d'incertitudes d'ordre taxonomique que le Comité de la nomenclature doit encore dissiper. Les résultats seront présentés à la 11^e session du Comité.
- Demande d'informations: Le 12 juin 2001, l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique a officiellement cherché à obtenir des informations et des recommandations de la part du public sur des espèces pour lesquelles il conviendrait d'apporter des changements dans les annexes CITES à la prochaine CdP. Les commentaires devaient parvenir avant le 13 août 2001. Un résumé sur les espèces végétales spécifiquement identifiées dans cette notification sera présenté à la 11^e session du Comité. Y figurent de nombreuses espèces présentes au Canada et/ou au Mexique.
- Réunion de la région Europe: A l'invitation du représentant de la région Europe, les Etats-Unis d'Amérique (Mme Lyke) ont assisté à la quatrième réunion de la région Europe sur les questions relatives aux plantes CITES, tenue en Turquie en avril 2001. Ce fut l'occasion de partager des informations avec les Parties européennes et le Secrétariat, et de mieux comprendre le commerce des bulbes de Turquie.

Parmi les nombreux autres projets, un travail en profondeur sur la situation des cactus mexicains, notamment grâce à de longs déplacements sur le terrain, a été effectué durant cette période et se poursuivra. Les projets portent, dans bien des cas, sur des questions directement liées aux travaux du Comité pour les plantes (suppression des Opuntioïdés; réexamen des cactus inscrits à l'Annexe I). Dans d'autres cas, les contraintes financières déterminent la portée des recherches, comme pour l'étude de certaines populations indigènes de cactus lorsque le premier groupe de taxons choisi se trouve à une distance raisonnable de Mexico. D'autres investigations porteront sur des régions plus éloignées.

Le projet sur *Guaiacum* a également donné lieu à des travaux sur le terrain au Mexique et les résultats seront présentés au cours de la session.

La reprise du nouveau bureau de l'autorité scientifique du Canada a demandé un gros effort. Une grande attention a été apportée au réseau des autres autorités scientifiques du Canada telles que celles des provinces et territoires, du Département Pêches et Océans, le Service forestier canadien et les services de lutte contre la fraude. Un enseignement et une formation ont été dispensés sous forme d'une présentation PowerPoint inspirée de celle qui

figure sur le site Internet du Secrétariat CITES, qui comporte un noyau d'informations générales sur la CITES et plus spécifiquement sur sa mise en œuvre au Canada. Une section a été ajoutée pour illustrer des questions particulières ou des besoins spécifiques en fonction des interlocuteurs.

En outre, un groupe de travail a été créé pour actualiser les informations disponibles sur Internet au sujet de la CITES au Canada. Un nouveau site sera conçu dans le courant de l'été et devrait être accessible à l'automne à l'indicatif www.cites.ec.gc.ca. L'une de ses principales caractéristiques consistera en un processus de consultation en vue de la prochaine CdP et la possibilité de déposer des demandes de permis en ligne (plus tard, tout le processus de délivrance des permis se fera en ligne).

Les travaux se poursuivent aussi dans le domaine de la Liste des espèces indigènes canadiennes inscrites aux annexes CITES. Cette liste inclut des plantes et des animaux. Pour ce qui est des plantes, seules quatre familles sont représentées, par 100+ taxons. Toutefois, deux familles – les Renonculacées (*Hydrastis canadensis*) et les Araliacées (*Panax quinquefolius*), qui sont des plantes médicinales, sont monospécifiques. Les Cactacées (cinq espèces, toutes inscrites à l'Annexe II), et plus encore, les Orchidacées (78-100+ espèces selon la taxonomie, toutes inscrites à l'Annexe II), représentent le plus grand nombre de taxons. Une évaluation du niveau de menace existe mais les données sur le commerce de la plupart d'entre elles font encore défaut.

31. Asie

La Malaisie a magnifiquement organisé la 11^e session du Comité, ce qui a permis à bon nombre d'observateurs des Parties de la région d'y participer.

Le répertoire de la région Asie est achevé. Il a été présenté et distribué lors de la 11^e session du Comité.

M. Shaari s'est très activement occupé des problèmes soulevés par l'inscription du ramin à l'Annexe III. Il a tenu des consultations avec l'Indonésie, Singapour et TRAFFIC à ce sujet. Il a également évoqué les questions relatives aux plantes CITES à diverses réunions régionales comme la quatrième réunion du groupe sur les plantes médicinales de l'ANASE, la troisième réunion sur la recherche et le développement des produits forestiers, et la quatrième réunion des responsables forestiers.

M. Sing a contacté 14 des 21 pays dont il est chargé dans la région Asie. Il a informé la 10^e session du Comité que l'Inde avait achevé son Manuel d'identification des plantes.

32. Europe

Les Parties de la région Europe s'occupent activement des questions relatives aux plantes CITES. Il convient de mentionner les travaux suivants:

- Révision des annexes
- Processus du commerce important
- Plantes médicinales
- Evaluation des essences forestières

- Cours organisés dans plusieurs pays à l'intention des services chargés de la lutte contre la fraude
- Participation au Groupe de travail sur les critères
- Listes d'espèces

Le répertoire de la région a été mis à jour en permanence et placé sur le site Internet de l'Université de Cordoue:

<http://www.uco.es/organiza/servicios/jardin/ingles/address/marcdirec.htm>

Les représentants de la région Europe enverront au Secrétariat les renseignements figurant dans le répertoire pour qu'il les place sur son site Internet.

Quatrième réunion dans la région Europe des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES et autres autorités chargés des plantes CITES (Menemen, Izmir, Turquie, 24 – 27 avril 2001). Participants: représentants de la région (M. Clemente, J. De Koning) et représentants suppléants (H. Werblan-Jakubiec, D. Supthut); 44 participants (AS ou OG) de 14 pays (Allemagne, Autriche, Espagne, Estonie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse et Turquie); Etats-Unis d'Amérique et Commission de l'Union européenne (invités en qualité d'observateur); et Secrétariat CITES.

Les représentants adressent leur sincères remerciements à la Turquie pour l'excellente organisation de cette réunion.

La quatrième réunion régionale a recommandé:

- que les autorités CITES de la région fournissent aux représentants de leur région toutes les informations pertinentes en vue de la mise à jour du répertoire des organes de gestion et des autorités scientifiques de la région Europe;
- que les représentants de la région fournissent au Secrétariat les renseignements figurant dans le répertoire pour qu'il les place sur son site Internet;
- que la Commission européenne communique à tous les pays de la région non membres de l'Union européenne, des informations sur le prix des permis dans les différents Etats membres de l'Union européenne et sur les mesures plus strictes en vigueur dans l'Union européenne;
- que les Parties de la région fournissent des informations et dispensent une formation aux institutions scientifiques enregistrées sur la façon d'appliquer le système d'étiquetage;
- qu'une discussion avec présentations écrites, par pays, sur les pratiques des différents pays européens en matière de confiscation, soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la région Europe;

- que les organes de gestion et/ou les autorités scientifiques de la région établissent un rapport écrit sur les centres de sauvetage de leur pays pour la prochaine réunion de la région. Ce rapport devrait donner des précisions sur:
 - les mécanismes d'indemnisation des coûts (matériel, espace, maintien des effectifs) pour les centres de sauvetage;
 - la propriété des plantes confisquées;
 - la propriété des descendants de plantes reproduites artificiellement confisquées;
 - la propriété du droit de commercialiser des plantes reproduites artificiellement confisquées et leurs descendants (en les utilisant pour des expositions ou en vendant leurs descendants, par exemple);
 - les règlements permettant de transférer les plantes confisquées et/ou leurs descendants à d'autres centres de sauvetage dans d'autres pays disposant de meilleurs équipements pour la reproduction artificielle du taxon correspondant;
 - des solutions aux problèmes CITES-CDB auxquels sont confrontés des jardins où il existe des plantes post-CDB confisquées (droit de propriété et partage des bénéfices, par exemple);
- que les autorités CITES de la région fassent connaître à leurs sociétés d'amateurs les dispositions CITES incluses dans la législation nationale et/ou dans les règlements de l'Union européenne relatifs à la CITES;
- que les Parties de la région communiquent au Secrétariat, après avoir évalué les besoins, des propositions concernant le renforcement des capacités;
- que les Parties de la région soient incitées à rechercher des fonds pour appuyer ces propositions;
- que les organes de gestion et les autorités scientifiques de la région envoient à l'autorité scientifique du Royaume-Uni des informations, articles et suggestions à faire paraître dans *CITES News – Plants*;
- que les organes de gestion et les autorités scientifiques de la région envoient au Secrétariat CITES des informations, articles et suggestions à faire paraître dans le Monde de la CITES;
- que les autorités scientifiques du Royaume-Uni et de l'Irlande donnent suite à la proposition de dresser une Liste européenne des orchidées, à l'intention de la Commission européenne et d'autres institutions afin d'obtenir des fonds;
- que toutes les Parties de la région continuent de fournir à l'autorité scientifique de l'Allemagne des informations sur les échantillons et les parties et produits de plantes médicinales CITES décelés dans le commerce;
- que les Parties de la région examinent la notification aux Parties n° 1999/26 sur le "commerce de plantes à des fins médicinales" et communiquent au Secrétariat des ajouts et corrections à la liste. Une notification à jour sera envoyée aux Parties par le Secrétariat CITES au début de l'année prochaine;

- que les Parties de la région prennent note des recommandations figurant dans le rapport de TRAFFIC sur la conservation, l'utilisation et le commerce des plantes médicinales et aromatiques d'Europe, quand elles leur sont applicables;
- que, si possible, les Parties présentent à la prochaine réunion de la région Europe un rapport écrit sur le commerce des plantes médicinales dans leurs pays;
- que les Parties de la région informent la Commission européenne de leurs idées concernant des espèces non couvertes par la CITES susceptibles de devoir être inscrites à l'Annexe D (surveillance de l'entrée dans l'Union européenne au moyen d'une déclaration d'importation);
- que l'autorité scientifique de l'Autriche continue d'établir la liste de *Bulbophyllum* et cherche des fonds additionnels auprès d'organismes appropriés;
- que les organes de gestion et les autorités scientifiques de la région envoient à l'autorité scientifique du Royaume-Uni toute suggestion ou image susceptible de l'aider à mener à bien son projet de dossier de diapositives.

A l'issue d'un débat sur le Plan stratégique de la CITES, il a été décidé:

- que les autorités scientifiques des pays de l'Europe orientale enverraient à Mme Hanna Werblan-Jakubiec (AS de la Pologne) des renseignements concernant des botanistes à contacter dans ces pays et que les autorités scientifiques des pays d'Europe occidentale enverraient à M. Jan de Koning (représentant de la région Europe) des renseignements concernant des botanistes à contacter dans ces pays;
- que les deux représentants de la région Europe établiraient une liste de botanistes à diffuser dans la région, sous réserve de l'approbation des Parties;
- que, pour faciliter le processus d'étude, les pays préparant des propositions seraient invités à contacter le représentant de la région. Au besoin, celui-ci contactera le représentant de la région de l'Etat de l'aire de répartition;
- que les Parties communiqueraient au Secrétariat des renseignements sur toutes technologies novatrices, en vue d'améliorer l'application de la Convention;
- que les autorités scientifiques de la région participeraient activement aux réunions et conférences scientifiques, encourageraient la participation des milieux scientifiques aux questions CITES, en vue de faire rapport sur ces activités à la prochaine réunion de la région.

33. Océanie

Le représentant de la région a établi un rapport régional et une version actualisée du répertoire de l'Océanie avant la 11^e session du Comité pour les plantes.

Le compte-rendu de la 11^e session a été préparé et envoyé aux Parties et aux spécialistes des plantes de la région. Ce rapport mettait l'accent sur:

- les progrès accomplis concernant le commerce d'*Aquilaria* et des Agaricacées;
- la demande d'exemples sur différents systèmes de production végétale;

- la proposition suisse sur les spécimens d'herbiers couverts par l'Annexe II;
- les propositions suisses concernant les cactus;
- le commerce important – Madagascar, cycadales, choix de taxons;
- la révision des annexes – orchidées, cactacées;
- la reproduction *ex situ* et la conservation *in situ*;
- le commerce illicite de *Paphiopedilum*;
- les bois inscrits à l'Annexe III – le ramin.

Outre le rapport, des copies du rapport du groupe de travail sur *Aquilaria* et des copies du répertoire à jour pour l'Océanie ont été envoyées.

Les Parties ont été priées de communiquer des renseignements sur les différents systèmes de production végétale, la reproduction *ex situ* par rapport à la conservation *in situ*, et les conséquences possibles de l'inscription du ramin pour les Etats de l'aire de répartition et les pays d'importation.

Le représentant de la région a fait un exposé sur la CITES à la séance d'ouverture du colloque *Flora Malesiana*. Le colloque portait sur les besoins d'informations taxonomiques des parties prenantes. Les informations taxonomiques dont la CITES a besoin ont été cernées en faisant ressortir les points suivants:

- nomenclature claire évitant les lacunes (exemple: *Aquilaria*);
- moyens d'identification auxquels les utilisateurs/services de quarantaine peuvent avoir recours (exemple: fougères arborescentes);
- listes indiquant les noms, synonymes et appellations commerciales (exemples: orchidées, cactus);
- valorisation des travaux taxonomiques (exemple: commerce chinois des orchidées);
- répertoires de spécialistes.

Les contacts ont été maintenus avec le Secrétariat et TRAFFIC-Océanie en vue de rassembler des données sur les Agaricacées et de répondre aux priorités définies dans le rapport du groupe de travail sur les Agaricacées.

Participation aux discussions avec de l'OG de l'Australie et TRAFFIC-Océanie au sujet de la portée et de l'organisation d'un atelier visant à renforcer les capacités des petits Etats insulaires en développement d'Océanie, à tenir en 2002.

Discussions avec l'OG de l'Australie en vue de faire du répertoire des plantes CITES d'Océanie un répertoire régional complet pour toutes les questions CITES.